

# FINANCES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE

## Bilan 1999 - 2004 par commune

La mise en place d'un regroupement intercommunal a pour vocation à la fois d'assurer de la solidarité entre les communes et de créer les conditions favorables au développement économique.

L'objectif étant que tous les membres soient gagnants au travers de ce regroupement.

Créée en 1999, la CCLG vient de faire le point sur cet objectif, en réalisant une rétrospective de ses finances.

### Pour ce faire :

- les dépenses et les recettes ont été réparties à partir des comptes,
- ont été exclues les charges de fonctionnement général de la communauté de communes (poste de direction, comptabilité...).

Les modes de répartition des dépenses et des recettes prennent plusieurs formes selon les cas :

- Pour la voirie ou les chemins de randonnée, l'étalon mesure est au km.

- Certains projets sont répartis du fait de leur localisation.

- Pour les autres, la répartition est fonction de 4 critères : la superficie de la commune, le nombre d'habitants, les bases de taxe professionnelle, les charges budgétaires communales de l'année concernée.

Le tableau présente le récapitulatif, il est suivi d'une représentation graphique. On compare ainsi les recettes générées et les dépenses réalisées par l'intercommunalité pour le compte de la commune.

On constate ainsi que dans la grande majorité des cas, la commune obtient un solde en sa faveur. On peut aussi noter qu'un bon nombre des subventions obtenues ne l'ont été que parce qu'il y avait une organisation en communauté de communes.

	FLEURANCE	SAINTE RADEGONDE	BRUGNENS	CASTELNAU D'ARBIEU	CERAN
Développement économique	1 168 844,90 €	1 752,49 €	3 844,01 €	2 914,98 €	2 100,90 €
Tourisme	5 141 580,01 €	1 056,00 €	2 389,06 €	1 763,70 €	1 274,57 €
Voirie	103 210,19 €	38 117,47 €	7 904,40 €	76 773,20 €	24 659,90 €
Reversement de la Taxe Professionnelle à la commune	5 130 303,32 €	43,90 €	213 862,39 €	554,30 €	6 105,65 €
Autres dépenses (habitat, école de musique, nouvelles technologies...)	409 659,40 €	16 885,53 €	20 067,46 €	18 899,31 €	16 012,27 €
<b>DEPENSES engagées par la CCLG</b>	<b>11 953 597,82 €</b>	<b>57 855,39 €</b>	<b>248 067,32 €</b>	<b>100 905,49 €</b>	<b>50 153,29 €</b>
Subventions et dotations	4 320 406,77 €	23 441,24 €	20 108,82 €	25 762,89 €	17 840,31 €
Taxe professionnelle et recettes des services	7 169 915,42 €	970,25 €	292 536,96 €	5 012,89 €	11 972,42 €
<b>RECETTES perçues par la CCLG</b>	<b>11 490 322,19 €</b>	<b>24 411,49 €</b>	<b>312 645,78 €</b>	<b>30 775,78 €</b>	<b>29 812,73 €</b>

	GOUTZ	LALANNE	LAMOTHE GOAS	PIS	LA SAUVETAT	URDENS
Développement économique	1 904,66 €	1 139,73 €	135,85 €	1 066,49 €	5 450,50 €	1 858,35 €
Tourisme	1 136,59 €	684,96 €	188,45 €	643,12 €	5 665,53 €	1 110,61 €
Voirie	10 640,30 €	19 959,00 €	0,00 €	86 115,52 €	4 657,29 €	2 251,86 €
Reversement de la Taxe Professionnelle à la commune	325,63 €	18,29 €	0,00 €	298,19 €	23 610,63 €	16 074,83 €
Autres dépenses (habitat, école de musique, nouvelles technologies...)	8 936,41 €	6 504,88 €	453,84 €	8 631,44 €	34 636,98 €	13 506,45 €
<b>DEPENSES engagées par la CCLG</b>	<b>22 943,59 €</b>	<b>28 306,86 €</b>	<b>778,14 €</b>	<b>96 754,76 €</b>	<b>74 020,93 €</b>	<b>34 802,10 €</b>
Subventions et dotations	12 751,40 €	10 893,69 €	1 011,06 €	19 385,87 €	26 282,96 €	11 706,99 €
Taxe professionnelle et recettes des services	5 008,49 €	527,87 €	6 540,00 €	1 710,71 €	46 024,60 €	21 065,66 €
<b>RECETTES perçues par la CCLG</b>	<b>17 759,89 €</b>	<b>11 421,56 €</b>	<b>7 551,06 €</b>	<b>21 096,58 €</b>	<b>72 307,56 €</b>	<b>32 772,65 €</b>

